

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2026/47**

Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le 19/08/2026
ID : 023-200085314-20260730-D202647-BF



SEANCE DU 30 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur PETIT-COULAUD Bastien

Nombre de Conseillers Présents :

en exercice : 19 Mmes DURUDAUD Sabine, FACHE Anne-Marie, FAURY Laetitia, PARINET Liliane,
Présents : 17 PRADEAU Carine, DEMARGNE Céline, MICHAUD Maryvonne, SALADIN Christine,
Représentés : 1 SIMONET Laura
Votants : 17 MM BRUNET Jean-Pierre, JEANNET Jean-Louis, LAVEDER Jean-Pierre, PETIT-COULAUD
Exprimés : 18 Bastien, GUILLAUMOT Hervé, BOTON Sébastien, LAROCHE Michel, ROYÈRE Joël

Oui : 18

Non : 0

Abst. : 0

Excusé : M. AUMEUNIER Sébastien

Absents : Mme MARCEPOIL Marie

Pouvoirs : M. AUMEUNIER Sébastien donne pouvoir à Mme DURUDAUD Sabine

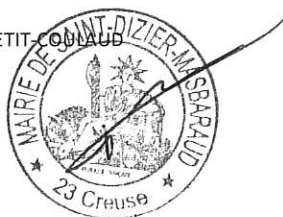
Secrétaire de séance : M. BOTON Sébastien

OBJET : DM 1 : Diminution sur l'opération « Bâtiment Multiservice » et augmentation des opérations « Achats de terrains » et « Amendes de Police »

INTITULES DE S COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : AMENDES DE POLICE				6 988.96
Réseaux de voirie			2151(21) 118	6 988.96
OP : ACHAT DE TERRAINS				3 000.00
Terrains nus			2111(21) 214	3 000.00
OP : BATIMENT MULTISERVICE		9 988.96		
Install. générales, agencements	2181(21) 217	9 988.96		
DE PENSES - INVESTISSEMENT		9 988.96		9 988.96

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le Maire,
Bastien PETIT-COULAUD



Le secrétaire de séance,
Sébastien BOTON

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr